

Délibération n° 2024/ 10
Demande de subvention de l'Association
Les Restaurants du Cœur

Nombre de Conseillers

En exercice 11
Présents 9
Votants 9

L'an deux mil vingt - quatre
le 7 mars à dix-neuf heures
le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Serge
NOUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 29 février 2024

PRESENTS : MM. NOUGIER, TRICHARD, RIGAUDEAU, MMS DELUCHE,
CIBERT, MM. BONNAUD, REBEYRAT, PASCAL, MME GIRAUD.

ABSENTS : MM. LEURS, CRUCHET.

Mme Catherine CIBERT a été élue secrétaire.

DEMANDE de SUBVENTION de l'ASSOCIATION LES RESTAURANTS du COEUR

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Présidente de l'association Les Restaurants du Cœur Haute-Vienne en date du 18 janvier 2024 sollicitant une subvention de fonctionnement pour l'année 2024.

Il rappelle à l'assemblée que cette association est présente le mardi de 10 h 30 à 11 h 30 les semaines paires avec un camion itinérant.

Au cours de l'année 2023 un peu plus de 1 270 repas ont été distribués à Nouic.

L'association bénéficie de la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes lors de sa venue.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur le versement d'une subvention et une proposition de montant.

Un débat s'instaure au cours duquel deux montants sont proposés 500 et 300 euros. Mme CIBERT aurait préféré aborder cette question lors du vote du budget et suggère qu'il faudra être généreux au niveau des prévisions pour les attributions de subventions aux associations communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer à l'association Les Restaurants du Cœur une subvention de 500 euros
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins des présentes.

Certifié exécutoire.
Transmis à la Sous-Préfecture
Publié le 11 mars 2024

Le Maire
Serge NOUGIER



POUR EXTRAIT CONFORME
Nouic, le 11 mars 2024

